

Initiée par la Communauté de la Riviera française, l'OPAH est réalisée en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Région Sud et le groupe Action Logement.

## LES 5 ÉTAPES À RESPECTER

POUR UN ACCOMPAGNEMENT  
TOUT AU LONG DE VOTRE PROJET  
JUSQU'À LA LIVRAISON DES TRAVAUX :

- 1** Avant de commencer les travaux :  
Vérifier l'éligibilité du projet au **04 93 83 83 75**  
ou **opahcarf@urbanis.fr**
- 2** Un conseiller URBANIS se rend à votre domicile et effectue un diagnostic complet et gratuit, sans engagement.
- 3** Votre conseiller vous aide à monter le dossier de demande de subventions.
- 4** Vous recevez la notification d'accord d'attribution.
- 5** Une fois l'accord obtenu, vous pouvez démarrer les travaux. Le versement des subventions se fera après présentation des factures.



### ATTENTION !

*Ne commencez pas les travaux avant les accords de subventions et ne signez aucun devis.*



OPAH  
Opération  
Programmée d'  
Amélioration de l'  
Habitat



POUR TOUT  
RENSEIGNEMENT  
SUR VOTRE PROJET

CONTACTEZ LE

**04 93 83 83 75**

OU

**opahcarf@urbanis.fr**

**N'HÉSITEZ PLUS,  
RENSEIGNEZ-VOUS !**

EN  
ACTION  
POUR  
AMÉLIORER  
VOTRE HABITAT



Urbanis ActionLogement

**RÉNOVER - RESTAURER - AMÉLIORER**

*Un accompagnement gratuit et des aides financières  
pour réhabiliter votre logement ou  
les parties communes des copropriétés*

# RÉNOVER VOTRE LOGEMENT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE LA RIVIERA FRANÇAISE

L'OPAH a pour objectif  
d'accompagner et d'aider les propriétaires  
et les locataires souhaitant améliorer leur  
logement ou leur copropriété afin de :

- Remettre sur le marché des **logements vacants**
  - Contribuer au développement d'une **offre de logements à loyers maîtrisés de qualité**
  - Requalifier de manière durable le bâti des copropriétés par la réalisation de **travaux d'économie d'énergie sur les parties communes et privatives**
- Remédier aux situations de **dégradations** voire d'insalubrité
- Adapter les logements aux **personnes âgées ou en situation de handicap**
- Traiter les situations de **précarité énergétique**

## POUR QUELS LOGEMENTS ?

Les logements de plus de 15 ans situés sur l'une des 15 communes de la Communauté de la Riviera française.

## POUR QUI ?

**Les propriétaires et les locataires** qui occupent un logement à titre de **résidence principale**.

**Les propriétaires d'un logement loué ou vide** nécessitant une réhabilitation.

**Les copropriétaires** d'immeubles dont les parties communes ont besoin de **travaux d'économie d'énergie**.

## POUR QUELS TRAVAUX ?



**ÉCONOMIE D'ÉNERGIE :**  
ISOLATION, VENTILATION, CHAUFFAGE...



**ADAPTATION DU LOGEMENT**  
POUR LE MAINTIEN À DOMICILE,



**AMÉLIORATION DE L'HABITAT**  
**INSALUBRE OU TRÈS DÉGRADÉ :**  
SÉCURITÉ, MISE AUX NORMES...



**RÉNOVATION POUR LOUER**  
EN LOYER CONVENTIONNÉ,

*Les aides sont attribuées uniquement pour les travaux réalisés par des professionnels du bâtiment.*

## POUR QUELLES SUBVENTIONS ?

Selon le profil des demandeurs, les subventions peuvent couvrir **DE 20% À 100% DU MONTANT DES TRAVAUX**.  
Les subventions de l'OPAH sont cumulables avec d'autres aides financières ou fiscales.

## LES CONDITIONS À RESPECTER

- > Le logement doit avoir plus de 15 ans,
- > Pour les propriétaires occupants et les locataires, être dans les plafonds de ressources de l'ANAH,
- > Pour les propriétaires bailleurs, pratiquer un loyer conventionné,
- > Ne pas commencer les travaux avant le dépôt complet du dossier,
- > Ne pas réaliser soi-même les travaux mais les faire réaliser par une ou des entreprises qualifiées.



## UNE ASSISTANCE SUR MESURE

La Communauté de la Riviera française met à votre disposition l'équipe d'URBANIS avec des conseillers en habitat, en urbanisme et en réhabilitation pour :

- > vous aider à définir votre projet,
- > estimer les aides financières mobilisables,
- > vous apporter des conseils juridiques et techniques,
- > vous accompagner dans les démarches administratives.

## DES QUESTIONS SUR VOTRE ÉLIGIBILITÉ ? UN DOUTE SUR VOTRE PROJET DE TRAVAUX ?

Des permanences régulières sont assurées sur toutes les communes de la Communauté de la Riviera française.



**POUR TOUTE INFORMATION :**  
Contactez le 04 93 83 83 75  
ou OPAHCARF@URBANIS.FR